



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Agents contractuels des administrations, de nouvelles règles pour les CDD et CDI

**REVENDICATIF**

CFDT - INTERCO  
AVEYRON

23 Av. De la Gineste

12000 Rodez

05 65 78 93 90

06 80 93 93 29

[interco12@interco.cfdt.fr](mailto:interco12@interco.cfdt.fr)

# Une victoire pour les contractuels : la Décision n° 2025-1152 QPC



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

## CONTEXTE :

Le **30 juillet 2025**, le Conseil constitutionnel a rendu une décision historique : l'exclusion de certains contrats à durée déterminée (CDD) du calcul des 6 ans d'ancienneté pour obtenir un **contrat à durée indéterminée (CDI) est inconstitutionnelle**. Cette pratique, appliquée dans les collectivités, viole le principe d'égalité.

**Ce que ça signifie pour vous :** Jusqu'au **1er octobre 2026**, tous vos CDD doivent être pris en compte pour accéder à un CDI, y compris les contrats temporaires, de remplacement ou liés à vos activités syndicales. C'est une avancée majeure pour sécuriser vos parcours professionnels !

## Nos revendications pour vous

Le **syndicat CFDT Interco de l'Aveyron** exige des collectivités concernées :

- **Un CDI pour les agents éligibles :** Tous les CDD doivent compter pour atteindre les 6 ans d'ancienneté. Nous demandons un **audit transparent** pour identifier et régulariser les agents concernés avant le 1er octobre 2026.

- **Égalité pour tous :** Fin des discriminations dans la gestion des contractuels. Vos décharges syndicales ou missions temporaires doivent être incluses dans le calcul de l'ancienneté.

- **Dialogue social :** Création d'un groupe de travail avec les syndicats pour réduire la précarité et favoriser la titularisation.

- **Information et accompagnement :** Une campagne claire pour vous informer de vos droits et un soutien personnalisé par notre défenseur syndical CFDT.

## Les risques si la collectivité n'agit pas

Sans régularisation, la collectivité s'expose à :

**Contentieux :** Vous pouvez saisir le tribunal administratif pour faire valoir vos droits. La CFDT vous accompagnera !

**Sanctions financières :** Indemnités ou requalification des CDD en CDI.

**Tensions sociales :** Un climat de défiance qui nuit au service public.

## Rejoignez la CFDT pour agir !

La CFDT est mobilisée pour défendre un service public juste et équitable. **Nous exigeons** que les collectivités agissent dès maintenant pour sécuriser vos

emplois.

## Rejoignez-nous pour :

- Participer à nos réunions d'information.
- Faire entendre votre voix dans les instances paritaires.
- Bénéficier de l'accompagnement juridique de notre défenseur syndical.

## Contactez-nous :

- Nous invitons l'ensemble des agents contractuels qui auraient des questions à nous contacter si ils le souhaitent pour plus d'informations.

## CFDT - INTERCO AVEYRON

05 65 78 93 90

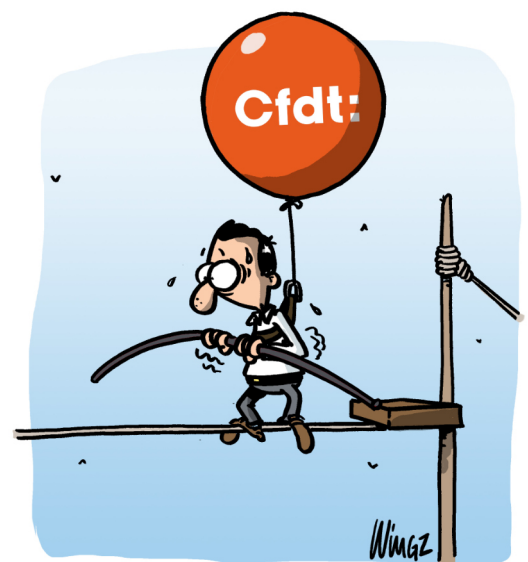
06 80 93 93 29

[interco12@interco.cfdt.fr](mailto:interco12@interco.cfdt.fr)



## Ensemble, transformons cette décision en progrès social pour tous les agents !

## SÉCURISER LE PARCOURS DES AGENTS CONTRACTUELS



CFDT - INTERCO  
AVEYRON

23 Av. De la Gineste  
12000 Rodez

05 65 78 93 90

06 80 93 93 29

[interco12@interco.cfdt.fr](mailto:interco12@interco.cfdt.fr)

[cfdt-interco12.fr](http://cfdt-interco12.fr)